

la pétition. Nous avons établi plusieurs actes de corruption, l'élection du défendeur a été annulée et il a perdu son cens d'éligibilité ; mais avant qu'on eût pu faire le dépouillement du scrutin qui m'aurait déclaré élu, le savant juge a été obligé en vertu d'une clause de l'acte à laquelle j'ai déjà fait allusion, d'ajourner la cour jusqu'au 11 mars, afin de pouvoir, dans l'intervalle, siéger pendant le terme et rendre jugement. Le répondant voulait empêcher que la preuve allât plus loin, car, à part l'enquête sur la corruption personnelle, on ne faisait que commencer.

La cour s'est ouverte à Niagara le 11 mars. Un nombre suffisant de votes avaient été rayés de la liste du défendeur pour me donner une majorité. Mon procureur a déclaré à la cour que, ayant obtenu tout ce qu'il avait demandé, c'est-à-dire la perte du siège et du cens d'éligibilité de mon adversaire, avec dépens et la déclaration que j'étais élu, il ne désirait pas aller plus loin. Le procureur du défendeur a retiré toutes les accusations qu'il avait faites contre moi et il a aussi déclaré que de son côté, la cause n'irait pas plus loin. Monsieur<sup>d</sup> John Currie, un de mes anciens adversaires, a voulu substituer un nommé Bissell à monsieur Hughes ; mon procureur lui a offert toutes les facilités, et a proposé d'attendre que le consentement de monsieur Hughes pût être obtenu, ce que le juge croyait nécessaire ; mais Bissell ne s'est pas présenté et les choses en sont restées là.

J'ai entendu mon adversaire avouer qu'il a dépensé \$10,000 dans cette élection. Naturellement, il n'y a qu'une faible partie de cette somme énorme qui soit sortie de la poche de ces exploitiers de profession, de ces vautours d'élections qui ont soutiré cet argent de mon adversaire en escomptant son ignorance et sa vanité assez remarquables. On a dit également que monsieur Hughes a payé \$14,000 pour empêcher les témoins de se rendre en cour, et pour d'autres fins qu'il ne convient pas de qualifier. Un homme a déclaré qu'on lui a donné \$700 pour traverser la rivière Niagara et rester jusqu'à la fin du procès. On l'a trouvé bien établi dans un hôtel de première classe avec deux autres individus suspects qui refusaient modestement la publicité du banc des témoins. Ainsi s'est terminée cette cause qu'on peut juste-

ment ranger parmi les causes célèbres. On ne s'est plus opposé à ce que je gardasse mon siège et il n'y a pas eu d'appel.

M. MILLS : Pourquoi ?

M. PLUMB : Parcequ'il n'y avait aucun point sur lequel on pût m'attaquer ou baser un appel, l'objection constitutionnelle ayant été renvoyée par les juges d'Ontario presque à l'unanimité. Je suggérerais à l'honorable chef de la gauche deux gravures qui devraient être suspendues aux murailles des salles de réunion du parti de la réforme ou promenées dans leurs processions comme emblèmes de la pureté des principes de ce parti. L'une représenterait l'élection de Walker en 1874, pour montrer comment ces honorables messieurs sont arrivés au pouvoir ; l'autre représenterait le triomphe du parti dans la personne du candidat choisi par monsieur Mackenzie, monsieur Hughes, à Niagara, en septembre 1878 ; on verrait parfaitement par là que ces purs tiennent encore fermement à ces menées qui les ont élevés pour les faire retomber ensuite. Il n'y aurait pas moyen de trouver une toile assez grande pour dépeindre tous les affreux méfaits de leur existence, mais ce qu'on vient de voir suffira pour éclairer la génération qui se lève. Et voilà les gens qui osent parler de la vente d'une charte de chemin de fer ! Le très honorable chef du gouvernement a offert la discussion à l'opposition et l'a défiée de prouver cette calomnie vieille et usée, que chaque membre de la gauche a dernièrement rappelée à sa manière.

Le député de Huron-centre s'en est souvent servi pour appuyer ses arguments contre le projet d'une demande d'aide au gouvernement impérial pour un chemin de fer du Pacifique. Elle a été réitérée d'une manière encore plus blessante par le pur de Shefford, qui a vu son arme lui éclater dans la main, et qui aurait dû être le sujet d'une enquête immédiatement après. Avec cette basse insinuation particulière à ces personnes qui n'osent pas dire ouvertement ce qu'elles glissent sous le couvert, qui poignardent dans l'ombre, la même calomnie a été répétée par l'honorable député de Bothwell, qui s'est distingué entre tous par le caractère